



SIMULATEUR RADAR APRA

Texte de référence :

STCW 2010 - Tableau A-II/3

La formation au simulateur de radar permet d'assurer le quart selon les normes du Code STCW 95 - Tableau STCW2010 A-II/3

Conditions d'accès :

Etre âgé d'au moins 20 ans

Pièces à fournir :

- Avoir la visite médicale des gens de mer française en cours de validité
- t- Etre titulaire du radar passerelle
- Carte d'identité

Niveau de connaissance nécessaire de base pour suivre le stage :

Avoir suivi :

Le cours théorique sur le radar et les APRA.

Le cours sur le règlement international pour prévenir les abordages en mer.

Programme du stage :

Navigation :

Réglage et entretien de l'image.

Image radar et carte marine : étude de l'image radar, influence de la distance, de l'azimut et des caractéristiques physique de la côte ; identification des échos utiles à la navigation.

Différentes méthodes utilisées pour obtenir un point, critique des méthodes

Anticollision :

Techniques de pointage

Route et vitesse des autres navires ; analyse d'un écho

En mouvement relatif non stabilisé et stabilisé,

En mouvement vrai : route relative, PRM et TPRM (CPA et TCPA), route et vitesse surface Détection des changements de route et de vitesse des autres navires

Effets produits par les changements de route et/ou de vitesse du navire porteur sur les éléments relatifs des échos

Prédictions de manœuvre

Utilisation des APRA ; limites d'utilisation et précautions d'emploi

Application du règlement international pour prévenir les abordages en mer

L'attestation de formation au Simulateur de radar est délivrée aux candidats ayant satisfait aux épreuves d'un examen final. Cet examen ne peut pas être présenté en candidat libre.